



Aux travailleurs Mestdagh

1 + 3 + 2 + 4 + 2 = 5 ?

Deuxième réunion de suivi du plan de restructuration ce jeudi 28 février. Où en sommes-nous ? Quelques sujets ont été abordés, comme les transferts, les départs et leur remplacement pour les magasins ne passant pas en première vague, les structures managériales dans les magasins, le pointage à la minute, les formations mises en place... Faisons le point ! Postes à pourvoir ... personne ne le sait !

Nous sommes à 3 semaines du lancement de la première vague et les transferts n'ont pas encore été réalisés. Il y a 62 postes « à responsabilité » vacants dans les 52 magasins, et nous devons insister pour qu'il y ait un affichage pour privilégier la promotion interne. D'un côté, la direction propose des départs volontaires et de l'autre, il y a des postes vacants inconnus du personnel des autres magasins ... chercher l'erreur ! Certains points de vente, en première vague, se retrouvent avec des « trous » dans la structure et 3 vendeurs pool polyvalents. On nous répond qu'il faut faire les choses étape par étape. S'il est évident que les termes de la convention doivent être respectés, cela n'empêche qu'à 2 jours de la sortie des horaires pour la troisième semaine, il est temps de se poser les bonnes questions ! Beaucoup d'entre vous sont inquiets, voient leurs collègues partir et attendent une organisation préparée, en bon ordre de marche et des moyens humains suffisants et bien formés !

Des remplacements selon les règles

Certains d'entre vous nous quittent (RCC et départs volontaires) et la majeure partie de ces départs seront réalisés pour le 15 avril au plus tard. Il ne faut pas être grand mathématicien pour savoir que les magasins, en 3^e vague surtout, doivent compenser les départs pour pouvoir fonctionner puisqu'ils ne sont pas polyvalents. Nous demandons clairement le respect de la cascade de remplacement, plutôt que le recours systématique à l'intérim !

Pointage à la minute : une minute prestée est une minute payée!

À la suite de la CCT organisation du travail, le pointage à la minute doit être institué au 18 mars. Arrêter le bénévolat institué dans une entreprise marchande est la base de toute discussion ! Nous nous mettons donc autour de la table pour établir les règles.

Si nous sommes bien au clair qu'un travailleur ne peut pas faire son horaire à la carte, nous savons pertinemment bien que le pointage à la minute amène une comptabilité journalière et hebdomadaire.

Après deux conseils d'entreprise et une réunion de délégation syndicale, la direction est passée d'une proposition acceptant 1 minute de retard au pointage à une limite maximale de prise en compte des minutes supplémentaires à 5 minutes par semaine au-delà de l'horaire affiché !

De qui se moque-t-on, sachant qu'un travailleur est amené à pointer au moins 30 fois par semaine ? La direction vous considère comme des gens qui abusent et qui font exprès des minutes en plus tous les jours, ce qui amènerait à des coûts supplémentaires pour l'entreprise. Elle veut donc poser un cadre hyper rigide, qui dénature totalement le pointage à la minute et est totalement inadéquat dans le commerce, tout en rappelant qu'il faut bien servir le client et ne pas le remballer quand il interpelle alors que le travailleur a fini ses prestations et est en route vers le pointage ! Les travailleurs de chez Mestdagh vont perdre le ¼ d'heure payé ; il n'est pas question qu'ils donnent encore du temps impayé à l'entreprise. La marge laissée par l'employeur est pour nous totalement inadmissible !

Face à cette attitude inflexible et peu respectueuse des travailleurs, nous estimons ne plus être en capacité de parler des mêmes choses avec la direction et avons décidé en front commun de déposer une demande de bureau de conciliation !

Restez à l'écoute de vos DS mobilisés.